

Skype revoit son modèle économique avec des forfaits illimités

L'inertie n'est pas une habitude chez Skype. Le trublion de la VoIP revoit très régulièrement ses offres pour mieux coller aux attentes du marché et étendre sa base d'utilisateurs tout en augmentant la part du payant dans ses revenus.

Jusqu'à aujourd'hui, en dehors de promotions temporaires, l'appel via Skype vers une ligne fixe était facturé au temps. Conscient de la limite de ce type d'offres, notamment dans les pays où les offres triple-play sont pléthores avec des communications illimitées et gratuites (notamment en France), le groupe annonce aujourd'hui le lancement de SkypePro.

Il s'agit d'un forfait qui pour 2 euros (!) par mois permet de téléphoner de façon illimitée vers les postes fixes classiques. La filiale d'eBay facturera en plus un coût de mise en relation de 3,9 centimes d'euro. Ce forfait sera lancé dans une vingtaine de pays dans le courant de l'année.

Rappelons que Skype a lancé un forfait aux Etats-Unis qui permet de téléphoner de façon illimitée vers les fixes et les mobiles pour 30 dollars par mois. Cette offre pourrait transformer le marché américain. En effet, les offres triple-play incluant les communications illimitées y sont assez rares.

*« Les consommateurs aiment utiliser Skype pour passer des appels gratuits d'un compte Skype à un autre, mais de plus en plus d'entre eux choisissent aussi nos produits payants qui offre un excellent rapport qualité/prix. C'est pour répondre à leurs besoins que nous introduisons une nouvelle tarification qui comprendra une formule d'abonnement. Cette formule s'appuie sur le succès que nous avons rencontré en Amérique du Nord et au Royaume Uni avec des promotions basées sur des abonnements. Elle offre à nos utilisateurs un avantage évident car ils peuvent acheter plus de produits payants Skype pour un coût inférieur, »*déclare Stefan Öberg, General Manager, Skype Telecoms.

Reste désormais à Skype d'intégrer les mobiles à son forfait pour véritablement se distinguer de la concurrence !